

heure. On a remarqué que le St. Pere l'appelloit *Pere* ainsi que les autres Ex.-Jésuites. --- Lors de la suppression de l'Ordre, il ne fut assigné aux individus Portugais que 60 écus par an pour leur habillement & leur entretien ; mais le St. Pere aiant trouvé que cette somme étoit trop modique , a bien voulu y faire ajouter encore 20 écus ; ce qui mettra ces Religieux dans le cas de vivre un peu plus à l'aïse. On vient d'admettre à participer aux pensions assignées aux Membres de la ci-devant-Société des Jésuites 70 Ecoliers qui, quoique prêts à être initiés aux Ordres sacrés, ont dû en être exclus en vertu du Bref de suppression, ce qui s'est exécuté jusqu'à présent.

On parle beaucoup du jugement qui réhabilite la mémoire du feu Pierre Ojetti, surnommé Grilletto, & qui remet ses héritiers en possession de ses biens. Cet homme n'avoit rien fait sans la participation du Sr. Bischi pour la sortie des grains hors de l'Etat pontifical ; & cependant le procès, qui l'a flétri, qui avoit ruiné sa famille & causé sa mort, avoit été commencé sur une lettre que le Sr. Bischi avoit écrit au Lieutenant de Castel-Gandolfe & qui étoit accompagnée de tous les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'exécution dudit Ojetti. Les héritiers du défunt aiant présenté une requête au Pape actuel sur l'irrégularité de cette procédure, ce Souverain, qui se caractérise par son amour pour la justice, en a lu les acte